



PARRAINAGE DES « PETITS ESPACES PUBLICS » MONTOIS

Charte de végétalisation





La Ville de Mons soutient les initiatives de végétalisation de l'espace public.

Tout au long de l'année, les services communaux œuvrent pour offrir des espaces verts et des plantations agréables et de qualité.

Ceci étant, rendre l'espace public plus convivial et vert est une préoccupation qui concerne également tous les citoyens.

Il existe déjà le parrainage des pieds d'arbres et la végétalisation des façades (infos : www.mons.be)

En quoi consiste le projet ?

Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie tout en créant du lien social.

C'est pourquoi les services des Espaces verts/funéraires et Environnement soutiennent les initiatives locales visant à développer la nature en milieu rural et urbain. Dès lors, tout habitant qui souhaite entretenir un espace susceptible d'être facilement végétalisé pourra le faire à condition de respecter certaines modalités.

Qu'entend-on par « petits espaces publics » ?

Il s'agit d'un espace public de maximum 50 m² en terre non végétalisée, tel qu'un terre-plein, un angle entre 2 rues, un petit espace délimitant une aire de stationnement, un îlot de protection et refuges pour piétons (hors gros axes routiers), en bordure d'un trottoir (sans entraver la circulation), au pied d'un banc, les abords d'un abri de bus, abords d'une zone pavée... ;

Qui peut participer ?

- › Toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien de son projet de végétalisation, situé sur le domaine public.
- › Tout collectif ou association de personnes qui souhaitent contribuer au verdissement de l'espace public et animé(e) d'intentions réelles et pérennes.

Les participants s'engagent à respecter le règlement du projet.

La Ville peut décider de mettre fin à un projet en cas de non-respect du règlement.

Parrainage des petits espaces publics montois ● Charte de végétalisation

Par ce soutien, la Ville vise divers objectifs :

- › Multiplier les initiatives citoyennes visant à embellir le cadre de vie
- › Susciter l'appropriation de l'espace public favorisant les échanges et les liens sociaux
- › Contribuer à l'accueil de la biodiversité et des espèces mellifères, réduire l'empreinte écologique, réduire le phénomène de chaleur des îlots urbains, améliorer la qualité de l'air
- › Limiter les entretiens
- › Recourir à des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires



Règlement de participation :

Chaque citoyen montois ou collectif de citoyens ayant désigné un représentant est autorisé à végétaliser un petit espace du domaine public, pour autant qu'il en fasse la demande préalable auprès du Département Environnement et Transition Ecologique de la Ville via le formulaire de participation ci-joint à la charte, qu'il s'engage à respecter le présent règlement et pour autant qu'il ait reçu l'accord du collège communal.

- › Ne sont autorisés que les semis ou plantations d'espèces végétales herbacées vivaces, les petits arbustes mellifères indigènes (< à 1.5 m de hauteur) et/ou comestibles ; pas d'arbres.
- › Les espèces exotiques envahissantes sont interdites (voir document en annexe).
- › Les espèces piquantes et urticantes sont également prosrites (voir document en annexe).
- › Les espèces plantées ne devront en aucun cas entraver le passage et la sécurité des usagers. De même qu'elles ne devront gêner leur vision.
- › La préservation de l'espace et du mobilier urbain adjacents sera assurée.
- › L'espace pris en charge sera maintenu dans un état de propreté exemplaire et les plantes indésirables y seront régulièrement ôtées par le demandeur.
- › L'arrosage régulier des végétaux en période sèche est assuré par le demandeur.
- › Le non-respect du présent règlement expose le demandeur à être exclu du projet.
- › L'occupation de l'espace public est faite à titre précaire, elle peut être révoquée à tout moment lorsque l'intérêt général l'exige.
- › La Ville de Mons se réserve le droit de venir constater l'état du dispositif de végétalisation, de vérifier son bon entretien et de demander au porteur de projet la remise en l'état originel du site concerné, si elle le juge nécessaire.

Dans le respect des législations en vigueur dont le règlement général de Police, du Code rural, du Codt,...



Parrainage des petits espaces publics montois ● Charte de végétalisation

Communication et suivi :

Une signalétique spécifique réalisée par la Ville de Mons sera mise en place et distribuée aux participants afin de garantir l'identification du projet et développer un sentiment d'appartenance de la communauté des « marraines/parrains des espaces végétalisés citoyens ».

Il est vivement souhaité que les participants transmettent au Département Environnement et Transition Ecologique de la Ville des photos de leur choix de leurs installations afin de pouvoir valoriser leur initiative et promouvoir la démarche.

Comment participer ?

Si vous souhaitez végétaliser un petit espace public, veuillez remplir le formulaire de candidature ci-joint, et le renvoyer complété au **Département Environnement et Transition Ecologique de la Ville de Mons, rue Chanoine Puissant 2 - 7000 MONS.**

Une fois votre participation validée, un guide de bonnes pratiques pour l'aménagement de l'espace choisi vous parviendra.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

« Parrainage des petits espaces publics montois »

Formulaire de participation
à renvoyer complété auprès du
**Département Environnement
et Transition Ecologique de la
Ville de Mons :**

**Rue Chanoine Puissant, 2
7000 MONS**

Tél. : 065/40 56 08

@ : environnement@ville.mons.be

Personne de contact :

Sophie Casen

Photo(s) de l'espace :



Nom du riverain ou du représentant :

.....

Prénom :

.....

Nombre de personnes impliquées, partenaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

Coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) du représentant :

.....

.....

.....

.....

Emplacement de l'espace (rue, n° de maison, si possible) :

.....

.....

.....

Description du projet

(croquis des aménagements envisagés, types de plantations, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En signant ce document, je m'engage à respecter la charte de végétalisation relative au parrainage des « petits espaces publics » montois, projet encadré par la Ville de Mons.

Date, nom et signature :